

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2023
Délibération n° DE_2023_021

Le trois avril deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, TERROT Stéphanie, et. Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert et SIMOND Bruno.

Absents excusés : Mmes BOMPARD Jocelyne (pouvoir à TERROT Stéphanie), HERMANT Marie-Odile (pouvoir à M. DESSUS Jean-François), VANDERNOOT Noémie (pouvoir à ARNEPHY Delphine et M. TURC Jack

Absents : Mme MASNATA Mallauray

Secrétaire de séance : M. DESSUS Jean-François

OBJET : Matériels d'équipement. Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme

Le Maire annonce que cette année, un projet pédagogique d'apprentissage de la natation a été mis en place par l'école de Bourdeaux. La piscine sera donc ouverte spécifiquement aux scolaires à partir du 19 juin 2023 pour une durée de 2 semaines.

Un point a été fait avec le maître-nageur qui fixe les besoins en équipement pour que l'accueil et la sécurité des enfants soit optimal.

Des devis ont été présentés par « la scolaire » pour un montant total de 4 338.18€ HT et par la scierie DUFOUR pour un montant total de 1 050.00 € HT

De plus, il explique que l'ouverture anticipée de la piscine nous oblige à anticiper sa mise en eau. Il faut tout d'abord la vider, la nettoyer pour ensuite la remettre en eau. Pour tenir les délais du 19 juin, la commune a prévu l'achat d'un karcher thermique, outil indispensable au service technique pour effectuer cette tâche dont le montant s'élève à 3 056.00€ HT

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental pour l'achat de ces équipements.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de demander une subvention, la plus élevée possible, au Conseil départemental de la Drôme pour l'acquisition de matériels d'équipement pour un montant total de 8 444.18€ HT

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

